

Des communes non reconnues envisagent un recours

L'arrêté du 31 janvier 2024, publié au *Journal officiel* vendredi 9 février, porte à dix le nombre de communes des Deux-Sèvres ayant obtenu la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle après le séisme de juin 2023. Mais il en laisse sur le carreau 164 autres. Suite à cette décision, une réunion s'est tenue vendredi 16 février à la mairie de Frontenay-Rohan-Rohan, présidée par le maire, Olivier Poiraud. C'est l'incompréhension qui domine chez les 21 maires des communes présentes. Delphine Batho, députée, Gilbert Favreau et Philippe Mouillé, sénateurs, ainsi que Jérôme Baloge, président de Niort Agglo, sont également venus assister à cette réunion.

« Manque de transparence »

« La décision est tombée et on ne comprend pas le manque de

transparence », souligne Olivier Poiraud. Les critères de sélection et la méthodologie restent sujets à de nombreuses interrogations. Certains maires font face à de la colère de la part d'administrés qui sont confrontés à des situations très délicates au vu des dégâts. Certaines municipalités ont aussi été confrontées à d'importantes dégradations d'édifices communaux nécessitant des travaux rapides impactant le budget. « Nous ne voulons pas laisser nos habitants dans l'incompréhension, mais nous sommes dans l'impossibilité de répondre à leurs attentes », soulignent certains.

Delphine Batho relève « que le principe d'égalité de traitement pour tous n'est pas respecté ». Des juristes vont être consultés afin d'envisager un recours administratif face à la décision de la commission interministérielle.



Un large soutien aux communes non reconnues. (Photo NR)